

TP CIP – CCP2 - Bloc de compétences n°2

Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle

Présentation de la formation

Le **conseiller en insertion professionnelle (CIP)** favorise, par des réponses individualisées, l'insertion **sociale et professionnelle** des jeunes ou des adultes rencontrant des difficultés d'insertion ou de reconversion (en prenant en compte les dimensions multiples de l'insertion : emploi, formation, logement, santé, mobilité, accès aux droits...).

Son action vise à les aider à **construire** et à **s'approprier un parcours** d'accès à l'emploi et à surmonter progressivement les freins rencontrés.

Ce certificat de compétences professionnelles n°2 (CCP2) est une des bases du titre professionnel de Conseiller en Insertion Professionnel, qui vous permet, à terme, d'obtenir un **niveau 5 (BTS/DUT)** tout en devenant un·e professionnel·le de l'Insertion.

Ce titre du Ministère du Travail est un parcours composé de 3 certificats de compétences professionnels (CCP), qui peuvent être suivis individuellement ou de manière complémentaire.

- ✓ CCP1 : Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un **diagnostic partagé**.
- ✓ CCP2 : Accompagner les personnes dans leur **parcours d'insertion** sociale et professionnelle (**ce programme**).
- ✓ CCP3 : Mettre en œuvre une offre de **services** auprès des **employeurs** pour favoriser l'insertion professionnelle.

Programme de la formation certifiante

La formation préparant à ce certificat est composée des modules suivants :

CCP2 : Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle

- ✓ Contractualiser et suivre avec la personne son parcours d'insertion professionnelle.
- ✓ Accompagner une personne à l'élaboration de son projet professionnel.
- ✓ Accompagner la réalisation des projets professionnels.
- ✓ Concevoir des ateliers thématiques favorisant l'insertion professionnelle des publics.
- ✓ Préparer et animer des ateliers thématiques favorisant l'insertion.
- ✓ Analyser sa pratique professionnelle.

Une **compétence transversale** est également développée lors de la formation :

- ✓ Intégrer la prévention des risques professionnels dans son travail.

Public concerné par cette certification

Toute personne avec un projet professionnel en lien avec l'insertion professionnelle ; conseiller·ère désirant approfondir ses connaissances / compétences ou désirant certifier ses compétences :

Il est nécessaire de pouvoir dédier un minimum de 10 à 15 heures par semaine à son projet de formation afin de favoriser sa réussite.

Aptitudes conseillées favorisant votre réussite

- ✓ Sens du relationnel.
- ✓ Qualités rédactionnelles.
- ✓ Capacité d'analyse.
- ✓ Sens de l'organisation.
- ✓ Curiosité intellectuelle.

Durée du parcours

Total de 490 heures réparties comme suivant :

- ✓ 245h de formation théorique ;
- ✓ 210h (6 semaines) de stage ou période d'application professionnelle
- ✓ 35h dédiée à la préparation et au passage de l'examen.

Prérequis

- ✓ Niveau **Bac** ou équivalent (**Niveau 4**) avec une expérience professionnelle *a minima* d'un an tous secteurs confondus (c'est-à-dire pas spécialement en formation d'adultes). Vérification du pré-requis par l'envoi du CV et la copie de votre titre ou diplôme de niveau 4 minimum.
 - Équivalence et passerelle depuis d'autres certifications : non concerné.
- ✓ Maîtriser la **langue française** (orale et écrite). Vérification du pré-requis par l'évaluation du dossier de candidature, du test de positionnement et de l'entretien oral.
- ✓ Maîtriser **Internet**, la messagerie électronique et les outils bureautiques (Word, Excel et Power-Point) et attrait pour la formation en ligne. Vérification des pré-requis par le résultat du [test d'autopositionnement](#).

Positionnement à l'entrée en formation

- ✓ [Questionnaire d'évaluation de la pertinence de la formation à distance](#)
 - ✓ [Dossier d'étude d'admissibilité de votre candidature](#)
- Au besoin, un entretien téléphonique individuel vous sera proposé, à la suite de cette étude, afin de répondre à vos éventuelles questions et finaliser votre admissibilité.

Délai d'accès estimé entre votre demande et le début de la formation

- ✓ Financement au titre du Compte Personnel de Formation (CPF) : 15 jours
- ✓ Financement au titre de l'AIF (Pôle Emploi) avec ou sans co-financement CPF : 1 mois
- ✓ Financement autre financeurs (OPCO, FAF, fonction publique, ...) : 1 mois
- ✓ Particulier payant à ses frais : 15 jours
- ✓ Personne ayant besoin d'un aménagement au titre d'une situation de handicap : 6 mois.

Modalités pédagogiques

- ✓ Formation organisée en e-learning et à distance, au niveau national et international.
- ✓ Modules à distance : Plateforme accessible 24/7 avec le contenu théorique et les exercices d'application.
- ✓ Classes virtuelles collectives, selon planning, afin d'aborder vos questionnements pédagogiques.

- ✓ Entretiens téléphoniques individuels sur demande de l'apprenant·e : un en début de parcours, un à mi-parcours théorique et un avant l'entrée en stage ou en période d'application professionnelle.
- ✓ Méthodes pédagogiques utilisées :
 - Expositive et coactive pour les modules de formation théorique
 - Interrogative et coactive pour les classes virtuelles
 - Découverte et coactive pour les Évaluations en Cours de Formation (missions).

Ces modalités pédagogiques s'expliquent par les attentes du référentiel d'activités du Titre Professionnel CIP. En effet, le métier de CIP se **digitalise** de plus en plus (entretiens téléphoniques et en visio, gestion administrative et bureautique du portefeuille, animation d'informations collectives à distance, ...).

Il nous semble donc essentiel que vous soyez mis·e en situation digitale et numérique pour appréhender au mieux votre futur contexte d'activité professionnelle.

Accessibilité aux personnes handicapées

- ✓ Locaux : Les locaux de l'examen sont aux normes ERP et d'accessibilité aux PSH.
- ✓ Adaptation des moyens de la formation : positionnement complémentaire en cas de besoins d'aménagement au titre d'une reconnaissance administrative du handicap (RQTH, AAH, invalidité). L'aménagement du parcours doit impérativement être fait avant le démarrage de la formation et nécessite un maximum de 6 mois avant l'entrée en formation.
- ✓ Aménagement de la session d'examen : le déroulement de l'examen peut faire l'objet d'[aménagement sur demande](#) et certificat médical.

Évaluations en cours et en fin de formation

- ✓ Des évaluations formatives sont proposées pour chaque module : Quiz, QCM, exercices, études de cas pratiques, rédaction de synthèse, etc.
- ✓ 3 évaluations sommatives sont proposées pendant le parcours théorique (évaluations en cours de formation attendues par le référentiel de certification), proposées sous forme de missions professionnelles, à rendre selon planning.
- ✓ Suivi du parcours pédagogique et de l'insertion professionnelle dans un livret de suivi individuel co-construit.
- ✓ Passage de l'examen du CCP2 du Titre Conseiller en Insertion Professionnelle :
 - Envoi d'un Livret de Certification par la DREETS, en cas de validation et remise d'un portefeuille des compétences acquises.
 - Envoi de la décision de non-obtention par la DREETS, en cas d'échec total et remise d'un portefeuille des compétences acquises.

L'examen final de certification

L'ensemble de la formation théorique se déroule à distance, en ligne. Le stage peut être réalisé à distance comme en présentiel. La session de certification se déroule en présentiel, à Montpellier.

Si vous n'êtes pas en activité dans le domaine de l'insertion professionnelle, une période en entreprise est requise afin d'acquérir les compétences professionnelles indispensables à la présentation du titre. En effet, la validation du titre suppose l'établissement d'un dossier de projet

portant sur votre expérience professionnelle dans la formation. Cette période, d'une durée de 6 semaines, peut prendre la forme d'un stage conventionné non rémunéré.

Une fois la formation et le stage réalisés, l'examen final de certification consiste en des entretiens face à un jury basés sur des dossiers projet et professionnel écrits.

Le titre peut être obtenu en une seule fois lors de l'examen final ou progressivement par bloc de compétences [CCP] (en deux ou trois fois).

La formation vise ici le passage du **CCP2 du Titre Professionnel Conseiller en Insertion Professionnelle** dont l'intitulé est « **Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle** ».

Les résultats de ces épreuves déterminent l'obtention du **Certificat de Compétences Professionnel CCP2** du Titre de « Conseiller en Insertion Professionnelle » du Ministère de l'Emploi (JO du 16/12/2017), [fiche RNCP 403](#).

Les sessions d'examen ont lieu en salle à Montpellier (Région Occitanie, France métropolitaine). La date d'examen est imposée par le centre d'examen.

Les résultats de l'examen sont communiqués par la DREETS quelques semaines après l'examen.

L'ensemble de la formation se déroule à distance, en ligne. Seule la session de certification se déroule en présentiel, à Montpellier (prévoir 1 jour sur place).

En cas d'annulation de votre examen, d'échec partiel ou total à l'examen : une nouvelle présentation est possible dans les sessions suivantes, 300€ nets par passage supplémentaire et sous réserve de places disponibles.

Suites de parcours de formation (exemples)

- CCP1 et CCP3 du Titre Professionnel Conseiller en Insertion Professionnelle, afin de valider l'ensemble du TP CIP.
- Licence pro mention intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle
- Titre RNCP Niveau 6 : Coordonnateur de projets en insertion sociale et professionnelle.

Débouchés professionnels

- Chargé d'accompagnement social et professionnel
- Accompagnateur à l'emploi
- Conseiller à l'emploi / de l'emploi
- Conseiller mission locale
- Conseiller principal de l'emploi, ...

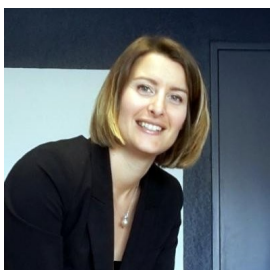
Selon les structures qui les emploient, les conseillers en insertion professionnelle peuvent évoluer vers des fonctions de : responsable d'équipe, responsable de structure ou de centre œuvrant dans le champ de l'insertion, chargé de projet en insertion professionnelle.

Nos atouts

- ✓ Un parcours complet à un **tarif** accessible, comprenant le passage de l'examen.
- ✓ Une formation **concrète**, basées sur des missions professionnelles issues du terrain.

- ✓ Des cours à **distance** et des études de cas au plus près du **référentiel de compétences visé**, pour que vous expérimentiez en tant qu'apprenant-e ce que vous proposerez ensuite en tant que conseiller-ère.
- ✓ Une **individualisation** possible de votre parcours (modification de la date de fin de parcours initialement prévue) : 750€ nets par mois de formation supplémentaire.

Votre formatrice



Eléonore RIBALTCHENKO est formatrice d'adultes depuis **2014**. Elle a accompagné la professionnalisation de plus de **1 500 professionnel·les** de l'emploi et de la formation.

Elle est la **responsable pédagogique** et la formatrice du titre professionnel CIP (Conseiller en Insertion Professionnelle).

Elle vous guidera sur tous les aspects de votre futur métier : **accompagnement, administratif, méthodologique, éthique.**

Son expertise métier sur le Titre Conseiller en Insertion Professionnelle : Formatrice en insertion professionnelle depuis 2020 ; titulaire d'un certificat de **Conseillère en Évolution Professionnelle** ; diplômée d'un **Master 2** Ingénierie et Conseil en Formation (Lyon 2).

Possibilité de financements

- ✓ Éligible au **CPF** et **CPF de transition**.
- ✓ Éligible aux financements **Pôle Emploi**
- ✓ Éligible aux financements **FIF PL**, Agefice, CRMA...
- ✓ Éligible à la **Pro-A**.
- ✓ Éligible au **plan de développement des compétences**
- ✓ Éligible au **crédit d'impôt formation** du responsable d'entreprise.
- ✓ **Autofinancement** en plusieurs fois (imputable aux frais réels de votre revenu imposable).

Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

- ✓ **Moyens pédagogiques**
 - **Plateforme 360learning** avec vidéos, fiches pédagogiques téléchargeables par l'apprenant-e ; modèles de documents d'accompagnement, administratifs et pédagogiques, exercices, QCM et synthèses, mises en situation réelles et simulées, [salle de classe virtuelle avec l'application Zoom](#), [carte mentale du parcours de formation sur Mindmeister](#) et [présentation de l'environnement d'apprentissage sur Trello](#), plateau technique d'examen.

L'ensemble des moyens pédagogiques fournis à l'apprenant est encadré par l'article « droits d'auteur » du règlement intérieur applicable aux apprenant.es.

Il est demandé à chaque apprenant-e de se procurer (achat ou bibliothèque), le livre suivant :

- **[Le travail de conseiller en insertion](#), Editeur ESF Législative, édition 08/2021.**

En cas de difficulté à se procurer le livre demandé, celui-ci peut être prêté, contre un chèque de garantie de 50€, encaissé en cas de non-retour du livre, le jour de l'examen.

- ✓ **Moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance, pédagogique et technique mis à disposition de l'apprenant-e dans le cadre des séquences à distance.**

Tous les supports sont accessibles sur un espace en ligne dédié et sécurisé sur les plateformes accessibles 24h/24, avec lien d'accès individuel. L'accès à l'ensemble des modules est libre pendant toute la durée de la formation et est fermé le dernier jour de la période de formation théorique. Le dépôt ou l'envoi des exercices et évaluations complétées se feront sur cette plateforme sécurisée.

L'apprenant·e doit avoir la **configuration minimale suivante** sur son appareil de connexion pour pouvoir suivre correctement la formation :

- Connexion Internet
- Haut-parleurs et microphone
- Caméra pour appels vidéo
- Processeur : minimum 1 GHz
- RAM : minimum 512 Mo
- Logiciels permettant la lecture des formats .doc, .xlsx, .png et .pdf
- Imprimante noir et blanc
- Scanner

Les plateformes e-learning sont accessibles par tablette et smartphone, cependant l'utilisation d'un ordinateur portable ou fixe est nécessaire pour le confort d'apprentissage et la réalisation des exercices.

✓ **Moyens d'accompagnement ou d'assistance pédagogiques et techniques**

Pour toute question **pédagogique**, les apprenant·es doivent envoyer un message sur la **plateforme 360learning** (sur la page d'accueil, la page des messages de la mission concernée ou dans le forum de chaque fiche pédagogique).

L'utilisation du mail de la formatrice est réservée aux difficultés de connexion à la plateforme 360learning ou de connexion à Zoom pour les classes virtuelles.

Pour toute question **technique**, les apprenant·es peuvent à tout moment envoyer un message sur la **plateforme 360learning** (sur la page d'accueil). La formatrice fera le nécessaire pour résoudre, si nécessaire avec les experts techniques de la plateforme LMS.

Pour toute question **administrative**, les apprenant·es peuvent à tout moment envoyer un **mail** à leur responsable administrative (eleonore@formanov.com).

Dans tous les cas, l'assistance pédagogique et technique répond aux demandes dans un **délai maximal de 72 heures** (hors week-end, jours fériés et congés).